CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Prix de l'abonnement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas marqué, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont pas droit ni de rendre un abonné, ni de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Curzac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis,	Les Lundis,
Jeudis,	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH, GOODWYN & Co.
N. B.—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissemens seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. 22 juil

Pour St. Louis et Alton.—Le bateau à vapeur fin marcheur PRAIRIE, capit. Sellers, partira samedi le 23 du courant, à heures précises. Pour fret ou passage, ayant une chambre haute élégante, s'adresser à bord vis à vis la ...
FORSYTH, GOODWYN & Co

Excursion du Dimanche. Le steamer CORSAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du ... au Lac, à 9 heures du matin, pour Madisonville ... viendra le même jour à ... heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le char de 8 heures
PRIX: aller et retour, $2 pour chaque passage.
13 juil

... ports intermédiaires, et LE nouveau bateau à vapeur pour TECHE, capitaine Che... De blanc, tirant très peu d'eau et marchant très bien, est prêt à recevoir du fret, partira pour les endroits susmentionnés Samedi prochain le 23 du courant à 10 heures A M.
Pour frêt ou passage ayant de très bons emmenagemens, s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co.
N. B. Le Têche a des chambres sur le pont très aérée, et convient sous tous les rapports aux passagers. 18 juillet

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier ... et partira sous peu; il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à
13 juil FORSYTH, GOODWYN & Co,

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swi...ler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (21 juin) JOHN KILSHAW, JR.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juil MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—La barque, paquebot régulier, HERCULES, capitaine Marks, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Esplanade, ou à
JAMES REED & Co.
13 juillet rue Royale, No 35

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R GRONING & Co. 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 10 ou 12 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à BORSE & Co,
9 juil—10 Rue Royale, no. 118

ON demande à fréter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton. S'adresser à
SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil Rue du Camp, no. 33

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas.) La goëlette PASSAIC, Capt. John Scott, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée de suite, Pour la balance de son frêt ou pour passage, s'adresser au No. 26, rue Ste. Anne. 18 juillet—4

POUR VERA-CRUZ. La goëlette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à
18 juil.—8 A. R. MIRANDA & Co.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lightburn ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet rue Royale, No 35

POUR Brazoria & Columbia, (Texas). La goëlette paquebot FLORA, capitaine Appleman, ayant les 2-3 de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à JAMES REED & Co.
9 juil Rue Royale, no. 35

POUR MATAMORAS—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Abasca, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin J. PRATS & fils.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à (16 juin) R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA ..., ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
21 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. rue Toulouse, no 27.

A VENDRE OU A FRETER—Le beau brick, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Quito, du port de 125 ou 135 tonneaux, bien pourvu de tous ses agrès et apparaux, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
LEGENDRE & SAMORY,
22 juil. No 47 rue Toulouse

A VENDRE—La goëlette fine voilière DE KALB, prête à faire voile. S'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co
24 juin

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pouvant prendre 1600 balles; il est en bon ordre de recevoir un fret et se transportera à aucune partie du monde. S'adresser à
30 juin HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 60 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à (17 juin) COIT & Co, 20 rue de la Douane.

Avis de Banques et de Canaux.

Compagnie d'Assurance de l'Océan.
Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.
LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable aux actionnaires le 5 du courant.
4 juil W. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans.
Nlle. Orléans, 30 juin 1836.
LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur leur capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8½ pour cen de prime.
4 juillet E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Salnett, S. W. Oakey, James Correll, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.
LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York
13 juil. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.
LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps L MATHEWS, président.

Compagnie d'Assurances de l'Océan.
M. GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 3 mois. 30 mai W. TUFTS, secrétaire.

AVIS—Il est notifié par les présentes qu'une demande a été présentée à la Banque d'Etat de la Louisiane pour le renouvellement d'un certifiat d'inscription sous le no. 1,977, en date du 2 mars 1824 pour dix actions dont les trois cinquièmes ont été payés, en faveur de John Brownson, ledit certificat ayant été égaré. 7 juin—6,1ps

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets. galerie de devant et derrière, cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT,
11 juil—8 no. 119, rue de Chartres.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre)
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépenances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle. S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no. 16, rue de la Douane. 13 juin

Ventes par le Shérif.

Jacob L. Florence vs. Richard M. Carter, syndic des créanciers de Roudez & Gouville.
VENTE PAR LE SHERIF.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et conformément à un accord signé par tous les partis, qui est en ma possession, j'exposerai en vente publique le 30 de juillet prochain 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, à un crédit d'un an pour des billets endossés à satisfaction et faits par coupons pour satisfaire les parties et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les lots sont situés dans le faubourg Livaudais, et désignés par les nos 2, 3, 4, 5 et 7, d'après un plan par B. Buisson, voyer pour la paroisse de Jefferson, daté le 5 novembre 1833, et déposé au l'office de William Boswell, notaire, à la Nouvelle Orléans; le dit plan sera exposé le jour de la vente,
Paroisse de Jefferson, 28 juin 1836.
29 juin JACQUES CHARBONNET, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF.
George Addison vs. Mary Amanda Nott.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, le quatre d'Août prochain, 1836, à midi, la propriété suivante, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, appartenant au défendant, à la requête de James McKinney, avocat du plaintif, savoir:
Un lot ou portion de terre situé dans le faubourg Lafayette dans la dite paroisse de Jefferson, étant une partie du lot marqué par lettre V, sur le plan du dit faubourg, ayant 25 pieds de face au chemin public, mesure Américaine, courant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve Mississipi et étant la partie inférieure du lot marqué V, borné dans la partie inférieure, par la propriété de Robert Layton, ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.
Conditions—Comptant.
J. CHARBONNET, jr. Shérif.
Paroisse de Jefferson le 1er Juillet, 1836.

DEMANDE DE NEGRES.
POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $20 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. 15 juil

EN débarquement du navire les Trois Frères, de Marseilles, et à vendre par le soussigné: 200 caisses eau de fleur d'orange, grand modèle; 200 de vin vieux Tavel, 12 d'importation antérieure; 160 caisses champagne 1ère qualité; 100 de liqueurs superfines assorties; 50 do extrait d'absynthe, et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses et eau-de-vie fine champagne.
Plus: ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chamberguilles, mentilles, alépines, bretelles en gomme élastique et couvertures laine, etc.
18 juil OSMIN BIGOURDAN.

Manufacture de Clous de Phoenix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 2 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphia.

SANGSUES.—En débarquement du navire Marengo, 5000 Sangsues très grosses et moyennes, à vendre par A. A. PEYCHAUD,
15 mai rue Royale, no. 123.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Huntsville, de New-York, ce qui suit:
... caisses madapolam double, 2 dito coton blanc fin;
... dito ordinaire, 2 caisses bas de coton bleus,
1 dito véritables mouchoirs des Indes,
1 caisse de ..., 2 dito bas coton blanc;
PLUS—... de Naples noir, foulards de soie, jaconas français, ... noir, gants de soie à jour, bas de fil d'Ecosse, et ... carton dentelle bobinet en première qualité. DUFOUR FRERES,
8 juillet rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre

60 boucauts Sucre du pays, à vendre par VILLATE & TOLEDANO.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 25 juillet 1836.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes le dimanche, 28 août, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
L'inspection sera faite à 6 heures et demie très précises.
Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade leur commission, afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.
Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre
Par ordre du brigadier général commandant la légion. D. AUGUSTIN,
25 juil Aide-de-camp.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu Robertson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Gontz, curateur de la succession de feu Thomas Robertson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et l'administration dudit curateur prolongée pour une année de plus. Par ordre de la cour.
25 juil W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES.—Paroisse d'Orléans—Succession de feu Général.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Antoine Général, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions, et de toute responsabilité, en par lui répartissant les fonds entre ses mains conformément à l'ordre subséquent de la Cour.
Par ordre de la Cour.
22 juil. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Ball.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de Archibald Ball, enfant mineur de feu John Ball ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, ledit tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, et l'hypothèque générale résultant de l'enregistrement de son cautionnement (bond) ne serait pas rayée et annulée.
Par ordre de la cour.
22 juill W F C DUPLESSIS, rég. des test.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 9000.—François Grenier contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Mr. Félix Grima, notaire public, le 18e. jour d'Août suivant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour.
Au greffe—Nlle.-Orléans, 23 Juillet 1836.
25 juil—10-2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 8966—Richard Price, maintenant détenu en prison, *contre* ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cet e affaire, il est ordonné que les créanciers du dit insolvable aient à déduire en pleine cour, le mercredi 27me. jour de juillet, les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas mis en liberté conformément à la loi, et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.
6 juillet—3 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—No. 12360—Dans l'affaire de Paul Pandelli contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu chez Carlile Pollock, not. pub. le samedi, treizième jour d'août prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer s'il serait expédient d'autoriser les syndics à emprunter l'argent pour lever les hypothèques spéciaux, et vendre la propriété hypothéquée en lots et parties, et aussi élire un syndic, en remplacement de J. T. Bein, absent de l'état, en cas qu'il ne reviendrait pas avant ce tems, ou de donner pleins pouvoirs au présent syndic, ou prendre telles mesures que les créanciers croiront leur être avantageuses dans cette affaire.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce neuvième jour de juillet A. D. 1836.
(Signé) JOHN L. LEWIS, greffier,
11 juil—3,d30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable J Bermudez, juge par interim—No.—, Batut et Batut frères contre leurs créanciers.—Le tableau de distribution ayant été enrégistré dans cette cause, il est ordonné que leurs créanciers et tous qui y sont intéressés, aient à déduire, en dix jours de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué. Par ordre de la cour.
P. A. GUYOL, député greffier.
Bureau du greffier, 16 juillet 1836. 18 ju—3

Le soussigné à l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.
Le steamboat Delta, capitaine Sheriday, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:
Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.
Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.
Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.
Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.
Prix du passage:
Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi $2
Samedi, dimanche et lundi, ... 1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours 2
N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
23 juin—1m J. DAVIS,

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Pontchartrain.
Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.
LA Direction de cette Compagnie promet de payer la somme de cinq cents piastres à l'inventeur d'une machine, ou à celui qui donnera le moyen d'empêcher les *étincelles* de s'échapper de la cheminée des *locomotive engines*, brûlant du bois de pin, et qui sera finalement adopté pour l'usage de ladite compagnie. Aucune autre réclamation ne devra être faite à la compagnie pour l'usage de l'invention.
Par ordre de la Direction,
21 mai—3m,1ps. JNO. B. LEEFE, Secrétaire.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephen H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement. Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures
9 juil—6m

EAU DE VIE, VIN, etc.—En débarquement du navire Général Foy, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
300 barriques vin rouge, Medoc, Paulhiac, St Julien, Château Margaux, Haut Brion, etc.
50 barils vinaigre supérieur,
15 demi barriques d'eau de vie (marque Dupuy); 10 quart de pipes do. do. vieux; 25 barils eau-de-vie de champagne de 1815.
600 caisses vin rouge, 350 de Paulhiac, 200 do St Julien; 400 do Château Margaux et St. Emelion; 300 do Leoville, Larose, Latour et Lafitte;
150 caisses vin blanc de Grave, Barsac et St. Bris;
50 paniers vin de champagne de première marque, en bouteilles et demi do.;
20 caisses d'absynthe Kirthwasser;
75 do liqueurs assorties, de diverses qualités;
20 do Mignolet; 50 do. Curaçao, Marasquino et eau de vie de Dantzic; 150 paniers cordiaux; 150 paniers cordiaux;
150 paniers huile d'olive de Bordeaux;
100,000 bouchons de liège en sacs de 500 chaque; 6 ... ficelle, ... à pêche, etc.
... juil BORSE & Co. rue Royale, 118

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS. A LACOSTE.
8 juil

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars 6m L. MILLAUDON.

5 CAISSES toile d'Irlande d'une qualité supérieure
juil 7 C G ALLHUSEN 57 rue Tchapitoulas

400 barrillets Graisse, en débarquement et à vendre par
28 juin VILLATE & TOLEDANO.

PORC FUME—11 boucauds, à vendre par
9 juin EASTMAN & BROTHERS, 20 Levée

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Marie Melanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui existé entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:
1°. Paul, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison;
2°. Pauline, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, maladive.
3°. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse:
4°. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:
1°. Une portion de terrain située au faubourg La Course, faisant partie du terrain désigné par le numéro un de l'îlet numéro cinquante six, ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotaud.
Conditions: comptant.
2°. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippa et du Cirque, mesurant trente quatre pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
3°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie; faisant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant trente pieds de face à chacune des dites rues Gravier et Commune, sur une profondeur de deux cent, quarante deux pieds, courant de l'une à l'autre de ces deux dernières rues, avec les bâtisses y construites.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de la somme de deux mille piastres chaque, payables le cinq août mil huit cent trente sept, de payer la somme de quatre mille piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
4°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant d'une rue à l'autre, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins de face à chacune desdites rues de la Commune et Gravier, sur deux cent quarante deux pieds de profondeur de l'une à l'autre rue, mesure française, avec les bâtisses y construites, borné du côté de la rue Carondelet par Marie Jeanne Chalembert, et du côté de la rue Baronne par la propriété qui vient d'être décrite.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de la somme de six mille cent cinquante piastres, montant de dix huit billets, la moitié desquels billets échera le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dix huit du mois d'août de la même année; 2° celle de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
5°. Deux lots de terre, lesquels seront vendus en un seul lot, situés au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, désignés par les numéros trente quatre et trente cinq au plan dressé par Depouilly, arpenteur, et déposé en l'étude de H B Cénas, notaire public, le 5 mai 1835, lesdits lots de terre ayant chacun vingt cinq pieds de face au chemin Félicité, "Felicity road" et vingt quatre pieds huit pouces sur la ligne qui les sépare du numéro vingt trois
Ledit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.
Ledit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.
Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent treize piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
Register des Testamens.
N B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 juin—30

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves: Succession de Mary Taylor,—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
20 juil W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COURDES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Savage, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
20 juillet W F C DUPLESSIS, rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jonathan Ball—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
20 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Segur a présenté une pétition à la cour des preuves de la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard D Montegut, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS,
15 juil Régister des testamens

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Camp, No. 3.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

AVIS
ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnements suivans, savoir:
1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children, John Killion et John George, ses cautions.
2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.
3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1836, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
[L. S.] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE,
29 juin—30 Secrétaire d'Etat.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luxembourg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentiaire. 28 nov

SUCRE, &c—520 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry, en tierçons et demi tierçons, 50 barils vin sec, à vendre par
29 juin M DE LIZARDI.

SANGSUES—En débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux, plusieurs milliers de sangsues, première qualité, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés par A. A. PEYCHAUD, rue Royale, no 123.
20 juin

REçu par la goëlette Teazer, venant de la Havane et à vendre par les soussignés,
10 caisses sucre blanc,
20 dito dito brut.
E. TASTET & DELAMARE,
7 juillet rue St Louis, No: 90

MARCHANDISES Mexicaines, à vendre à des termes avantageux: ..., bombazines, cubiertas, mérinos, flanelle, calicots, &ct.
C G ALLHUSEN,
juil 7 57 rue Tchapitoulas.

MARCHANDISES ayant droit au drawback: mousselines, jaconas, mouchoirs, batistes, &c.
C G ALLHUSEN,
juil 7 57 rue Tchapitoulas.

TRAITES sur France, à vendre par
1 juil LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à vendre par
2 juillet TH. NICOLET & Co. rue Bienville, No 26

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES & Co.
7 juillet rue du Camp, No 47

TRAITES sur New York, Londres à vendre par R GRONING & Co.
27 juin rue Gravier.

TRAITES sur France, à vendre par H PETITPAIN,
28 juin No 47, rue Toulouse

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par JAMES GRIMSHAW,
28 juin No. 69, rue du Canal.

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai A. St. GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
24 mai encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 10 juin

AVIS—Si Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet Rue Bienville, No. 45.

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet No. 45, rue Bienville.

FARINE—30 barils farine en débarquement du bateau à vapeur Pittsburg et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet Rue Bienville, 45.

10 Boucauts de tabac de Missouri en débarquement et à vendre par,
juil 7 R GRONNING & Co.

DURANT l'absence des soussignés de cette ville M. Henry L. Bennett, de la maison de Ballitt Shipp & co demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m ROBT. FERRIDAY & Co.

A LOUER.—Deux bureaux spacieux No. 3, au rue du Camp; s'adresser à
13 juil—6 THOS FELLOWS.

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellante barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville, S'adresser à J. GRIMSHAW,
8 juillet Rue Canal, 71.

RAISINS—300 boîtes et demiboites, à vendre par
4 juil PERKS & HALL, 3 Front Levee.

POMMES SECHES—100 barils à vendre par
4 juil PERKS & HALL, 3 Front Levee.

FRAMBOISES—30 barils et 10 demi do, à vendre par (4 juil) PERKS & HALL.

RIZ—35 tierces à vendre par
4 juil PERKS & HALL.

CIRE, Farine de maïs, et toile d'emballage—1200 livres cire jaune, 243 barils farine de maïs; 60 pièces toile d'emballage, en débarquement du steamer Selma, à vendre par
4 juil R GRONING & Co.

AVIS—Jose Robert y Gisona s'étant associé avec M. Michel Moore, les affaires seront continuées depuis et après ce jour sous la raison de J. Robert & Co. 1 juil—3

A VENDRE—5 ou 6 mille sangsues de Hongrie grosses et moyennes, en gros et en détail. S'adresser rue d'Amour no 16, près l'Esplanade.
16 juin—8,2ps

A LOUER—Une maison située rue des Grands Hommes, n. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
27 juin R. BRUGIER

30 BALLES Toile écrue à drap, 5 do. Cotonade bleue, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
28 juin Vieille Levée, No. 2

EN débarquement du navire John Baring, de Liverpool:
Pentures assorties de 12 à 36 pouces, crochets à placque 12 à 18 pouces, fers à repasser, clous à ferrer les chevaux, brûloirs et moulins à café, forets en fer et en cuivre, poires à poudre, sacs à plomb, chandeliers et bougeoires en cuivre, portes-fers, tires-bouchons, virolles en cuivre pour bois de lit, truelles, balances patentées, couplets en fer et en cuivre, cadenats, éperons en cuivre, des à coudre, robinets en cuivre, cheminées pour fusil, cuillers et écumoires en cuivre, boites en ferblanc vernis pour mettre des papiers, mesures de 30 à 60 pieds, faucilles, faulx de 24 à 48 pouces, couteaux et canifs, couteaux à ressorts, rasoirs et ciseaux. J LABADIE,
29 juil 59, rue de la Levée.

EAU-DE-VIE.—45 demi pipes, importation directe, et ayant droit au drawback; 100 paniers vin de champagne, marque de Sillery; 10 barriques vin ..., 2 barriques vin de Madère; 1 demi pipe et 100 doz en bouteilles de 1800 et 1829; 1 barrique de vin de Xérès et 4 doz en bouteilles, à vendre à des termes avantageux par
22 juil HARRISSON, BROWN & Co, No 47 Rue Bienville

ACTIONS—Des banques du Canal et du Gaz, de la Compagnie des Architectes de 1828, de la Compagnie de Navigation et de la Presse à Vapeur de la Levée, à vendre par THOMAS FELLOWS,
20 juil 3, rue du Camp.

ACTIONS—En demande, actions des Banques de la Louisiane, de l'Etat de la Louisiane, de Carrollton et des Améliorations, par THOMAS FELLOWS,
20 juil 3, rue du Camp.

A VENDRE par les soussignés:
120 barils vinaigre de Bordeaux, (doub. clarifié)
110 boîtes vermicelli, macaroni d'Italie,
Fruits à l'eau de vie,
Véritable curaçoa de Hollande,
HENRY, LAPAPIE & Co.
20 juil 63. rue de la Levée.

AVIS—Attendu que le soussigné a souscrit et livré le 6ème jour de mars dernier, à M. Timoléon Lesassier, comme à compte d'une habitation, esclaves, etc., achetée de lui à cette époque, quatre billets sous cette date, faits à l'ordre de Robert D. Percy, payables au bureau d'escompte et de dépôt de la Banque de l'Union de la Louisiane, à Plaquemines, savoir:
Deux pour la somme de six mille piastres chacun, payables trois années après date.
Deux pour la somme de six mille piastres chacun, payables quatre années après date.
Et attendu que l'équivalent pour lequel lesdits billets ont été échangés n'est d'aucune valeur;
Le soussigné avertit en conséquence le public de ne pas recevoir ni négocier lesdits billets, attendu qu'il n'en paiera aucun, à moins qu'il n'y soit forcé par la loi.
Paroisse d'Iberville, 13 juillet 1836.
20 juil—4 ADDISON DASHIEL.

IL a été perdu par le soussigné, dans la journée du 14 du courant, un portefeuille contenant la somme de cinq cent cinquante piastres. La personne qui l'aura trouvé le dit portefeuille avec son contenu, voudra bien le remettre au bureau de la mairie, où elle recevra la récompense qu'elle désignera elle-même.
16 juillet—8 ROCCO PIETRI.

AVIS AU PUBLIC.—Francois Lafargue prévient de ne point payer aucun compte du à Julien Troteau, qui s'est absenté du pays; il le poursuit dans ce moment afin d'obtenir un jugement contre lui.
Nouvelle Orléans le 13 Juillet, 1836.
15 juil—3 FRANCOIS LAFARGUE.

AVIS.
LA PROPRIETE occupée par M. Thom. Rhodes, située sur le côté Est de la Baie de Pascagoula, a été achetée de lui, et installée de la manière la plus convenable pour former un établissement public, et est actuellement ouvert pour la réception des visiteurs.
La salubrité de ce lieu ne laisse rien à désirer et offre toutes les commodités pour les agrémens de la vie. On peut se procurer des huitres fraîches et du poisson de toute description, en très grande abondance et l'eau est non seulement délicieuse, mais possède, d'après le dire des docteurs, des vertus médicinales.
Le propriétaire assure au public, qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour la tenue de sa table, ayant à sa portée toutes les choses nécessaires pour traiter convenablement ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
15 juillet—6 THOMAS SHORT

EAU DE VIE, Sardines, &c—En débarquement du Globe, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 10 pipes eau de vie, marque de Dussaud; 1 caisse anti gouteux de Dr. Boubée.
Et de la Cecilia, de Nantes: 30 caisses sardines à l'huile en boîtes entières, 2/3, 1/2; 200 douzaines ... d'Angers. CARRIERE, DARAN & Co.
7 juin rue St Louis, no. 11.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.
1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 29 Janvier, 1831, pour la somme de $8,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.
4o: Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.
Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.
Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur, E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
20 juil—90 Secrétaire d'Etat.

TROIS chaudières en cuivre, à vendre par
4 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

Dix Piastres de Récompense.—Parti marron de chez son maître, le mulâtre Figaro âgé de 17 ans, parlant anglais et français, ayant une incision près de l'œil gauche, parfaitement connu en cette ville. La susdite récompense sera accordée à quiconque le ramènera à son domicile ou au comptoir de PLICQUE & LEFEAU 23 juil—3

25 Piastres de Récompense seront données pour l'arrestation des esclaves suivans partis marrons de chez le soussigné depuis quelques jours.
TADEUS, nègre âgé d'environ vingt six ans, taille 5 pieds 6 pouces; il était vêtu lors de son départ, d'une paire de pantalons de cotonnade et d'une veste de drap de bronze. On présume qu'il voudra se faire passer pour libre.
PETION, griffe, âgé d'environ seize ans, taille cinq pieds 1 pouce; il était vêtu lors de son départ d'une paire de pantalons de cotonnade et d'un gilet de coutil gris. Ces deux esclaves sont bouchers.
Quinze piastres de récompense seront payées pour Tadeus et toutes dépenses raisonnables seront remboursées, s'il est arrêté hors de cette paroisse; et $10 de récompense pour Pétion.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont notifiés de ne pas les recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
LOUIS BIERRA,
23 juil—3 n. 17, au marché de la viande.

Dix Piastres de Récompense—Partie maronne, le 5 juillet, la négresse JENNY ou JANE, âgée d'environ 27 ans, parlant anglais et français, achetée au mois de mai dernier de Leonard Boyer, de cette ville. La récompense promise sera payée à quiconque la logera à la geole de cette ville ou la ramènera au soussigné.
20 juil—3 JAMES A. BASS.

25 Piastres de Récompense — Partie maronne, dans la matinée du 18 juillet, vers 5 heures de l'après midi, de l'encoignure des rues Union et Carondelet, la griffe Louisa, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, physionomie agréable et intelligente; elle s'habille bien. Il n'y a que quelques mois que ladite esclave est arrivée de la Virginie et l'on suppose qu'elle est cachée dans la ville. La récompense promise sera payée à quiconque la logera dans la geole de cette ville, ou la ramènera au soussigné. M. MAHER,
20 juil—3 16, rue Poydras.

Dix Piastres de Récompense—Partie maronne de chez le soussigné dans la matinée du 17 du courant, la griffonne HENRIETTE, âgée d'environ 26 ans, taille ordinaire, ... grand nez plat, marquée de la petite vérole, parlant français, anglais et espagnol. La susdite négresse était mise lors de son départ d'une robe de cotonnade bleue et brodequins et bas bleus; et ayant le carcan au cou. La susdite récompense sera payée à quiconque la conduira à la geole de la paroisse d'Orléans ou chez moi. L. H NEWTON.
20 juil—3 142, rue de Chartres.

Cinq Piastres de Récompense.—La récompense ci dessus sera payée à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans l'une des geoles de cet état, le mulâtre nommé BIENEE âgé d'environ 16 à 17 ans, marron depuis le 17 du courant, dans la matinée, ayant de beaux cheveux noirs frisés; il est joli de figure, taille d'environ cinq pieds, parlant anglais, français et un peu l'espagnol. Les capitaines de navires de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas donner asyle au dit mulâtre sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
JOSE TRIGO,
20 juil—3 rue Vieille Levée, no. 15, enc. Hôpital.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE
PARTIE maronne de chez le soussigné dans la nuit du 11 au 12 du courant la négresse Marie, âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, ayant la lèvre inférieure très avancée, parlant le français et l'anglais; la sus-dite négresse était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne à fleurs roses.
La sus-dite récompense sera payée à quiconque la conduira à la geole de police, de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—8 C. DUTILLET.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diègo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 6 juillet 1836.
16 juillet—8 A. E. CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation et la mise en prison du nègre JACOB, boulanger, parti marron le 9 juin dernier de chez son maître, P. F. Hellein, paroisse Assomption.
JACOB est âgé d'environ 40 ans, sa peau est d'un noir clair, sa taille d'environ six pieds, il est fortement constitué, marche droit, s'habille proprement et a une figure agréable; 2 ou 3 dents de devant lui manquent ou sont cassées.
Ce nègre fut acheté il y a environ huit mois de Mr. Jacob (qui l'avait reçu de la Mobile), par Mr. Crumborn, boulanger, et a été vendu par ordre des créanciers de ce dernier par W. Flower, encanteur, à la Bourse de Hewlett, le 19 Mai dernier. Sa femme est en ville et demeure dans la rue Julie près de la levée. On présume qu'il se tient caché dans le faubourg Ste. Marie. ou qu'il travaille chez un boulanger à la Nouvelle-Orléans.
La récompense de $25 sera donnée à celui qui arrêtera ce nègre, comme il est dit plus haut, et qu'on ... soit son maître soit H. Bonnabel, pharmacien, Nlle.-Orléans. 13 juillet—8

$15 DE RECOMPENSE.—Parti marron en Février dernier, le nègre nommé Phill, âgé de 25 ans; 5 pieds 6 pouces de taille, joli nègre, bien fait; il a une cicatrice sur la poitrine immédiatement audessous du col. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou au soussigné. GEORGE LANAUX,
11 juil—30 rue de Chartres no. 140

$50 DE RECOMPENSE.
PARTIE, marronne du Franklin Hall, sur le chemin Pontchartrain, le 24 mai dernier, la griffonne nommée ABBY, âgée d'environ 24 ans, 5 pieds 2 ou 3 pouces de taille; elle a perdu ses dents de devant de la machoire supérieure, le menton très alongé et projettant, elle est avancée de quelques mois dans sa grossesse. Cinquante piastres sera payée à quiconque fera savoir si elle est employée par d'autres, ou la même récompense à quiconque la fera mettre à la geole ou au soussigné.
8 juillet L. A. CALDWELL.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats Unis.
24 juin—3m THS. H DICKINSON

Détenus à la geole de la paroisse Jefferson, les nègres suivans, JESSE, appartenant à M. Robert: SCIPIO, appartenant à M. Crozat, et PRESTON, appartenant à M. Lary. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse de Jefferson, 24 juin 1836.
25 juin JACQUES CHARBONNET, jr. shérif.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai J. B. ORY.

DETENU à la geole de la Paroisse Jefferson, le nègre JOHN, appartenant à M. Bickly—Le propriétaire est prié de venir le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse de Jefferson, le 20 juillet 1836.
22 juil J. CHARBONNET, jr. Shérif.

Vingt-cinq piastres de récompense.
VOLÉE du bureau des soussignés, entre 11 heures et midi, le 4 courant, une MONTRE en or, de levier patenté, fait par Leigh, No 2549. Il y était attaché une garde tressée. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la remettra aux soussignés, ou qui pourra faire connaître le voleur
MARTINEAU, CRUGER & Co.
7 juillet rue Bienville, No 20

CHANGEMENT DE DOMICILE—Madame FESSARD, accoucheuse, a transféré son domicile de la rue St Philippe, à la rue Bourbon, no. 165. près la rue St. Pierre.
M. Fessard donne chez lui et en ville des leçons de tenue de livres pratique, d'arithmétique, d'écriture, et s'offre à tenir quelques jeux de livres.
21 juin FESSARD.

CIGARRES—100 milliers débarquant et à vendre par ROBERT H. WHITE
22 juin rue des Magasins, n. 25

LATASTE & BRULATOUR—offrent à vendre en débarquement de l'Anne-Louise, de Bordeaux:
50 Caisses de 24 1/2 bouteilles Liqueurs superfines assorties.
125 Caisses de 12 bouteilles do do
50 Paniers anisette superfine
200 do. do. qualité inférieure
20 Caisses fruits à l'eau-de-vie.
Eau-de-vie vieille, fine, champagne 1825.
D'importations antérieures—Vins rouge en barriques et en caisses—Vin blanc en caisses;—Champagne 1ère. qualité; Bourgogne mousseux et rouge, Volney, Richebourg, Chambertin.
Ils offrent également à vendre en débarquement du Général-Foy, qui arrivera sous peu de jours, 3 à 400 caisses fruits à l'eau-de-vie.
18 juin 11, Rue Royale.

MOULINS à coton de l'Aigle.—Les soussignés ont en magasin un assortiment complet de ces moulins, qu'ils offrent à vendre.
1 juil W G HEWES & Co. 47, rue du Camp.

Ventes à l'Encan.

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu, le Lundi 8 Août, à midi, à la Bourse Hewlett, la Propriété connue sous le nom de LA COURSE, située dans la partie inférieure, à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant trois arpens et demi de face sur 40 arpens de profondeur.
Conditions—comptant.
L'acte de vente chez C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26 juillet—11

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le vendredi, 29 du courant, à la Bourse Hewlett, à la folle enchère de M. P. H. Galiway, l'esclave nommée JULIENNE, âgée d'environ 20 à 21 ans, cuisinière et domestique de maison, avec son enfant, âgé de trois ans, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit à partir du 11 juin 1836 en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente passé pardevant A Mazureau, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 juil—6

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.
Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions: Un tiers comptant et le reste dans 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
18 juillet

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le jeudi, 28 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
Quatre terrains de valeur, situés au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues Union et Baronne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent d'après un plan qu'on peut examiner à la Bourse de Hewlett.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. 20 juil

PAR J. LE CARPENTIER.
Atelier de choix a l'encan.
IL sera vendu, Jeudi, 28 juillet, à onze heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis:
Un atelier composé d'environ SOIXANTE ET QUINZE ESCLAVES, parmi lesquels se trouvent des charpentiers, charretiers, forgerons, tonneliers, charrons, meuliniers, distillateurs et sucriers, accoutumés aux travaux d'une habitation, établie en sucrerie et en cotonnerie dans le voisinage de St. Augustin. Le propriétaire de cet atelier ayant été à même de l'apprécier, le recommande de la manière la plus particulière, et il regrette que les circonstances désastreuses occasionnées par la guerre des indiens, l'ayent mis dans la nécessité de s'en défaire.—Les conditions avantageuses seront annoncées au moment de la vente. Une description particulière sera donnée dans les petites affiches avant la vente. 9 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Christian Leubacher vs. ses créanciers.
IL sera vendu à la Bourse Hewlett, lundi 1er. d'août à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, et par la direction de Thomas Spear, syndic des créanciers de la faillite, les propriétés suivantes:
Une portion d'îlet de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 114 au plan dudit faubourg, faisant face aux rues Annette, de l'Espérance et de la Loi, et bornée dans le fond par une ligne oblique limitrophe aux terres qui font face au chemin de Gentilly.
Laquelle portion d'îlet de terre, mesure, au pied français, 300 pieds face à la rue Annette, et s'étend en profondeur et face aux rues de la Loi et de l'Espérance jusqu'à la dite ligne limitrophe aux terres de Gentilly.
Conditions:—$ 85, 13 cents payables le 17 janvier 1837, et la balance au comptant—Les actes de vente se passeront pardevant W. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 26 juin

PAR T MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, en date du 12 avril 1836.
Il sera vendu, le Mercredi 10 août prochain à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, dépendant de la succession de feu Jules Balloc, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Un lot de terre no. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces 4-8 de face à la rue Gallatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au no. 41, et 89 pieds 3 pouces 6-8 attenant au no. 39, entre les rues Ursulines et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenneté du mur rez de chaussée de chaque côté, due par les voisins. Le tout conformément au plan dressé par J Pilié, le 13 mai 1836, et exposé à la bourse.
2o. Un lot de terre situé à Donaldsonville, désigné par le no. 1 au plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face au fleuve sur 120 de profondeur, ayant dessus une maison en briques à étage et autres dépendances, attenant d'un côté à la propriété de M Besson, et de l'autre à celle de M Lefort.
Conditions:—Le lot de terre no. 40 face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur avec tous ses droits et toutes ses charges; il aura à payer 5 billets dont deux sont protestés, savoir:
Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de $1293 20 cents.
Un do do do à deux ans, de $1366 40.
Un do do do à trois ans, de $1439 60.
Un do do do à quatre ans, de $1512 80
Un do do do à cinq ans, de $1586 00.
La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.
La propriété à Donaldsonville, à 6, 12, 18 et 24 mois que jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par J. Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 9 juil

Education et Voyages à l'étranger.
UN Monsieur, que son éducation et son expérience rendent propre à la tâche qu'il veut entreprendre, se propose d'emmener quelques enfans en Europe pour y faire leur éducation. Ils résideront dans sa famille, dans telle ou telles villes sur le continent qui pourront lui donner de plus grands avantages dans le but qu'il veut atteindre; il se chargera de diriger leurs études, de surveiller leurs manières, de former leur caractère, de prendre soin de leur entretien, de leur santé et de leurs amusemens; il fera visiter les objets de goût, d'art, de curiosité et d'utilité. Aucune dépense qui ne soit indispensable; l'attention la plus stricte à leurs progrès et à leur bien-être. Le Professeur prendra des garanties de la moralité de ses élèves; l'engagement sera conclu pour trois années.
Dans le cas où il ne trouverait pas un nombre suffisant d'élèves pour remplir ses vues, il se chargerait de quelques jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation par une tournée de deux années de voyages à l'étranger.
Pour plus amples informations, des lettres affranchies adressées à William G. Hewes, Nouvelle-Orléans, recevront une réponse immédiate. Pour renseignemens sur sa moralité, etc. le Professeur se réfère aux personnes dont les noms suivent:
à Washington—l'Honorable J. C. Calhoun.
Daniel Webster.
Philadelphie— S. C. Phillips.
John Vaughan.
New-York— John Goodhue.
Jacob Harvey.
Cambridge— Joseph Story, L.L.D.
Boston—Son Excellence Edward Everett.
Wm Tucker.
On peut recevoir les demandes le plus-tôt possible ... 30 Mai 1836. 9 juil—8f. 2ps

GRAISSE—300 barillets graisse, à vendre par
20 juil G DORSEY, 44 Nlle Levée.

FARINE—1000 barils farine, en débarquement et à vendre par
20 juil G DORSEY, 30 Nouvelle Levée.

SIROP DE LIMON—50 caisses sirop de limon, en magasin et à vendre par R. V. M'KINNELL,
15 juillet Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—30 paniers huile d'olive, en magasin et à vendre par R V. M'KINNELL,
15 juillet Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

BOEUF.—30 barriques bœuf de prime à vendre par PERKS & HALL. 15 juil

105 PIECES 6-4 nankin de Canton, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BRO,
11 juil rue de Chartres, no. 19

VINS ET THES—3 pipes vin de madère. 16 paniers de vin de Champagne (œil de perdrix), 10 caisses Thé Impérial, en paquets de 2 livres, 10 do do Gunpowder, en débarquement du navire Huntsville, et à vendre par
9 juil COIT & Co, No. 20, rue de la Douane.

COFFRES-FORTS.—Un assortiment de coffres-forts convenables pour les bateaux à vapeur, en débarquement du navire Cassia, et à vendre par COIT & Co,
9 juil No. 20, rue de la Douane.

10 BARRILS eau de vie de pêche d'une qualité superfine, à vendre par M MAHER,
9 juil Rue Poydras, no. 16

GENIEVRE, Eau de Vie, &c—5 pipes eau de vie de champagne; 9 do genièvre de Hollande, ayant droit au drawback, à vendre par
29 juin COIT & Co. 20, rue de la Douane.

50 QUARTS de pipes vin des Canaries; 50 de Madère de Marseille; 42 do Malaga doux; 44 quarts de pipes et 32 barils vin de St. Lucar, à vendre par COIT & co.
29 juin 20, rue de la Douane

EAU DE VIE—10 pipes, 78 demi do et 6 quarts do, en débarquement du navire Anne-Louise, venant de Bordeaux et ayant droit au drawback, à vendre par HARROD & QUARLES,
29 juin 24, rue de la Douane

RECU par les dernières arrivages de France, quarante caisses chapeaux de soie pour hommes, à vendre par le soussigné. E. L. BERNARD,
8 juin no 51, rue Conti.

100 balles Tabac en feuilles, à vendre par VILLATE & TOLEDANO,
7 juillet 56, Vieille Levée

75 barils Rum du Nord, 50 do Genièvre idem à vendre par VILLATE & TOLEDANO
7 juillet 96, Vieille Levée

CARGAISON du brick français les Trois-Frères, de Marseille, à vendre par le soussigné, assorti comme suit:
58 barriques vin rouge de la marque Poncet & fils, 30 do do Bethfort; 50 do Pontal et Lamonta; 75 do do Arnaud de Gillibert; 245 caisses muscat de la marque de Poncet & fils; 300 paniers huile d'olive, 12 bouteilles, de la marque Plagnol; 100 do 6 bouteilles, même marque, 186 do. 12 demi-bouteilles; 25 caisses fruits au vinaigre assortis, 12 pobans; 25 do olives verdales do; 25 do cornichons do; 10 do capres do; 12 do anchois; 25 caisses eau de fleur d'orange rectifié; 50 paniers vermicelli; 2 jarres saucissons; 337,500 bonchons fins, demi-longs, en sacs et 1000 et 500 bonchons; 50 jarres vides assortis; 5 balles amandes à la dame.
R. A. LEFEBVRE,
23 juil 18, rue Toulouse.